



Mon propriétaire n'est pas joignable.

Par **Patogolf**, le 10/02/2014 à 10:17

Je suis actuellement le locataire d'un appartement situé à Pertuis (84120) dont le loyer est payé par virement bancaire tous les mois. Mon propriétaire réside à Nouméa et ne réponds à aucune de mes sollicitations (mail ou courrier), que dois je faire si je devais le contacter pour une résiliation de bail et état des lieux puis remise des clés par exemple, ou bien pour me rembourser de frais engagé pour une réparation de chauffe eau.

Par **Me Baptiste Nicaud**, le 10/02/2014 à 10:49

Dans un premier temps, vous devez adresser vos courriers par LRAR, pour vous constituer la preuve de vos demandes (Faites une photocopie des dossiers adressés). Vous pouvez ensuite recourir à la lettre de mise en demeure, par vous même ou plus efficace par avocat. Ainsi, vous pourrez expliciter vos demande et l'informer qu'en cas de non réponse vous poursuivrez par la voie judiciaire.

Sinon, en fonction du litige, introduire une action devant le tribunal de proximité tel que pour la caution, TI pour la résiliation du bail ou TGI (compétence au lieu de l'immeuble).

Cela peut apparaître très procédurier mais l'absence de réponse du bailleur vous oblige à donner un caractère plus formaliste à vos demandes.